
AVIS

10 mars 2022

**PROJET DE MAQUETTE DU PLAN
STRATÉGIQUE NATIONAL PAC 2023-2027**

Rapporteur : Catherine KERSUAL

Résultat du vote :

103 POUR

2 ABSTENTIONS

1 CONTRE



Pour rappel, la Politique Agricole Commune est un partenariat entre le secteur agricole et la société. Elle vise à soutenir les agriculteurs, préserver les zones et l'économie rurales, lutter contre le changement climatique... Il s'agit d'une politique commune aux pays de l'Union Européenne, qui se fonde sur deux piliers : le premier porte sur le soutien des marchés et des prix agricoles, et le second sur le développement rural. La programmation actuelle court de 2023 à 2027.

La Politique Agricole Commune a connu une modification dans ses modalités de gestion : le plan stratégique national inclut les deux premiers piliers (aides directes aux agriculteurs et développement rural) de la PAC, et la Région relève désormais du domaine des aides 2^{ème} pilier dites hors surface. Cela les distingue des aides surfaciques qui restent gérées par les services de l'Etat. La Normandie sera dotée de 202,6M€ de crédits FEADER sur la période de 5 ans, impliquant une continuité de certains financements précédents, et une nouveauté inscrite dans cette programmation avec les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) forfaitaires, contractualisations permettant l'accompagnement d'exploitations agricoles vers des démarches de transition d'un montant de 7,2M€.

Le CESER constate la perte d'influence liée au transfert de la gouvernance des aides directes aux services de l'Etat. Il restera attentif à ce que les aides restant de la compétence de la Région permettent une meilleure gestion des crédits ainsi qu'un accompagnement plus fin des projets. En particulier, le soutien aux projets innovants (dont le caractère incertain rend délicat l'estimation des résultats) ne doit pas causer de demandes de remboursements en cas de dépassement des objectifs fixés.

Le CESER s'interroge sur les difficultés de trésorerie rencontrées par les porteurs de projets agricoles, et réitère sa demande de mise en place d'une solution de trésorerie temporaire afin de maximiser les chances données aux projets d'aboutir.

Le CESER souligne positivement la définition minimale d'agriculteur retenue par la Région, permettant de travailler sur une notion de projet plutôt que sur des critères multiples pouvant être pénalisants.

Le CESER note avec satisfaction la volonté régionale d'ouvrir les dispositifs d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs aux porteurs de projet de plus de 40 ans pour répondre à la problématique du renouvellement des générations. L'agriculture régionale est dans une transition forte et longue, et appelle un soutien notamment pour les aides à l'installation, à la transmission et aux projets de reconversion.

En conclusion, le CESER prend acte du projet de maquette du plan stratégique national PAC 2023-2027.

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Jean-Pierre GIROD

Au titre de personnalité qualifiée au titre de l'environnement

Concernant le projet de maquette du plan stratégique national de la PAC 2023-2027, je tiens quand même à rappeler, puisqu'il faut donner quelques chiffres, que la Politique agricole commune, quand on regarde les paiements sur l'année 2019, puisque c'est la dernière année qui est renseignée, que pour la Normandie c'est 486 millions d'euros. Et si on rajoute les aides surfaciques qui sont données aux agriculteurs, on est à 550 millions d'euros pour une année. On voit bien que ce sont des sommes très importantes et qui ne doivent pas être négligées. Parce que souvent, on dit que l'Europe apporte peu, vous voyez qu'à ce niveau-là, l'Europe apporte quand même des sommes extrêmement conséquentes.

Néanmoins, par rapport à ce qui a été évoqué, j'allais dire que l'actualité récente demande à prendre en compte une autre finalité qui était celle de 1962 de la naissance de la Politique agricole commune, c'est l'autosuffisance.

Je vous rappelle que malheureusement, la géopolitique actuelle et le conflit notamment entre la Russie et l'Ukraine nous montrent que l'approvisionnement de l'Europe et de nombreux pays va être en très grande difficulté.

C'est une finalité qu'il faut reprendre à nouveau, mais avec la notion de proximité. C'est-à-dire être capable de produire. Puisque pour votre information, l'Ukraine est le troisième producteur mondial de maïs et le 4^e pour l'exportation, le 1^{er} exportateur de tournesol, le 4^e pour l'orge et le 5^e pour le seigle. L'Ukraine est aussi un des premiers exportateurs de blé au monde. Les conséquences de ce conflit sont déjà présentes car un pays comme l'Égypte a fait deux appels d'offres pour acheter du blé et ils ont retiré parce qu'ils ne pouvaient pas assumer le prix du blé à plus de 380€/tonne. On voit bien que ça va avoir des conséquences très rapides dans beaucoup de pays. La notion d'autosuffisance doit être une notion qui doit être réaffirmée, y compris chez nous.

Déclaration de M. Jean-Claude SOUBRANE

Au titre de la Fédération des Unions régionales des professionnels de santé en Normandie et l'Union régionale des Médecins libéraux de Normandie

Je voulais attirer l'attention sur les financements FEADER, avec cette orientation qui pourrait faire croire qu'ils sont uniquement tournés vers l'agriculture. En lisant et si vous avez fait attention, il y a un pourcentage important pour la biodiversité au travers de la forêt. Il y a des aides qui sont projetées pour tout projet pouvant alimenter cette difficulté qu'il y a d'entretenir la forêt normalement. J'attire cette attention parce qu'il y a quand même 400 000 emplois en Normandie qui sont dépendants de cette histoire de financement.

La forêt est réelle en Normandie, elle est mal connue, mal utilisée et mal vendue et je pense que c'est l'occasion aujourd'hui de le rappeler. Il y a des chiffres, j'ai lu mais je n'ai pas noté de façon précise l'importance. Ça pourrait être plus important d'ailleurs.

Déclaration de M. Régis CHOPIN

Au titre de « Filières non alimentaires »

Je voudrais faire une information suite à ce que vient de dire Jean-Pierre GIROD.

Effectivement, les crédits FEADER sont importants, ceux qui sont livrés à la Région Normandie sont importants. Mais dans le plan stratégique national que la France a rendu à Bruxelles fin décembre 2021, nous attendons toujours la réponse de notre proposition de plan stratégique national. Nous l'attendions pour le 31 mars et les événements, le conflit russo-ukrainien ne fait que retarder la réponse du ministère et le retour de la Commission européenne.

Le salon international de l'Agriculture a été un événement important puisque s'étant abstenu en 2020, ce salon a permis de rencontrer de nombreux politiques dont le président de la Région Normandie. Nous avons fait remonter auprès du président, toujours dans l'esprit de la relocalisation de notre production agricole régionale, mais aussi dans cette ambition de produire suffisamment pour faire à la fois retomber les prix à l'export des céréales et des denrées alimentaires pour que justement les pays fortement importateurs (l'Égypte bien sûr, mais ce n'est pas le premier client de la France, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et l'Afrique subsaharienne). Et le niveau des prix auxquels nous sommes parvenus aujourd'hui, parce que le blé a doublé en prix, le maïs a quasiment doublé, le soja a fait plus que doubler et donc tous ces pays rencontreront des difficultés d'approvisionnement.

Donc nous avons demandé, et ça n'est pas forcément bien reçu, à ce que dans le deuxième pilier de la PAC, la bonne condition agroenvironnementale, nommée BCAE 8, soit supprimée. Et cette bonne condition agroenvironnementale imposait à la France 4 % de jachère minimum. Il me paraît important de faire sauter ce verrou de la jachère parce qu'on a absolument besoin de produire plus.